Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260413-2026_20-DE

Ploubezre

EXTRAIT DU REGISTRE

COMMUNE DE PLOUBEZRE

L'an deux mille vingt-six, le dix avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 03 avril 2026, s'est réuni sous la Présidence de Eddy PENVEN, Maire.

Étaient Présents :
Mmes N. LE MEST ; E. POTEL, L. FÉGAR ; B. PARANTHOEN ; K. MARIE ; J. COQUILLON ; O. LEMESLE ; A. FERCOQ-LE GUEN ; B. GOURHANT., MM. E. PENVEN ; F. MANGARD, C. DUDOIGNON, N. COQUILLON, L. SIMIER, Y. LOSTANLEN, L. KERLÉVÉO, A. RONDEAU, Y. HENRY, É. LAURENT, A. PICHON, V. MÉVEL, M. ZEGGANE, T. JULOU.

Procurations :
M. P. LE CARLUER, procuration à É. LAURENT,
H. SIVINIANT, procuration à E. PENVEN,
L. BOURDON ; procuration à K. MARIE,
S. PERON, procuration à L. SIMIER

Absents : Néant

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	23
Nombre de votants	27

Secrétaire de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : Madame Béatrice PARANTHOEN.

1. ADMINISTRATION GENERALE

F. Désignation des délégués du CNAS — 2026-20

Exposé des faits :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts du Comité National d'Action Sociale (CNAS),

Considérant que le CNAS est une Association loi 1901, administrée et animée par des instances paritaires, composées de délégués représentant les élus et les agents,

Considérant qu'il convient, à chaque renouvellement des conseils municipaux, et conformément à l'organisation paritaire de l'association, de désigner, pour les 6 années à venir, un élu et un agent qui seront les délégués de la collectivité,

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260413-2026_20-DE

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

DESIGNER comme délégués au sein du CNAS, et pour la durée de la mandature :

- **collège des élus** : Monsieur Eddy PENVEN, Maire,
- **collège des agents** : Monsieur Fabien LE BAIL, Responsable des Ressources Humaines et du CCAS.

À Ploubezre, le lundi 13 avril 2026

Le Maire,

Eddy PENVEN

Le secrétaire,

B. PARANTHOEN